



HAL
open science

Littératures françaises et comparée ED 0019

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une école doctorale. Littératures françaises et comparée ED 0019. 2009, Université Paris-Sorbonne. hceres-02029867

HAL Id: hceres-02029867

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02029867v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des Diplômes

Rapport d'évaluation
de l'école doctorale n°19
"Littératures françaises et
comparée"
de l'Université Paris 4 –
Paris Sorbonne



mai 2009



Contexte général

L'école doctorale 19 ("Littératures françaises et comparée") est une école doctorale de site, rattachée à un seul établissement, l'Université Paris Sorbonne Paris IV. Pour le prochain contrat, une co-accréditation est envisagée avec l'École Normale Supérieure, à la demande de cette dernière, à l'intérieur d'un accord cadre global entre Paris IV et l'ENS. Dans le cadre de la campagne d'accréditation de la vague D, l'école doctorale 19 soumet une demande de reconduction avec modifications (changement de directeur et changement de périmètre).

L'école est une structure fédérative monodisciplinaire qui couvre le domaine de la littérature française et francophone et celui de la littérature comparée. Pour le contrat 2010-2013, elle passera de 7 à 4 équipes constitutives : l'EA 2578 "Centre de recherche sur la création littéraire en France à la Renaissance", l'UMR 8599 "Centre d'étude de la langue et de la littérature françaises des 17e et 18e siècles", l'EA "Littérature française XIXe-XXIe siècles" (résultant du regroupement de l'EA 2580 "Centre de recherche sur la littérature du XIXe siècle" et de l'EA 2577 "Equipe Littératures françaises du XXe siècle"), l'EA 2571 "Centre de recherche en littérature comparée" qui intégrera l'actuelle EA 2581 "Centre de recherche sur la littérature des voyages". Quant aux membres de l'actuelle JE 2501 "Centre de recherche sur l'histoire du théâtre", ils intégreront les équipes correspondant à leur période de recherche.

Le panorama scientifique pour le prochain quadriennal est donc le suivant : trois composantes chronologiques couvrant l'histoire de la littérature de la Renaissance à nos jours, et une composante transversale dédiée à littérature comparée. La reconfiguration du périmètre de l'école doctorale 19 permettra d'accroître l'efficacité administrative et pédagogique de cette structure, mais elle renforcera également sa cohérence scientifique, en lui conférant une plus grande visibilité.

Grâce à ces dispositions, qui faciliteront la transversalité chronologique, géographique et disciplinaire, et qui permettront d'augmenter le nombre des partenariats locaux, nationaux et internationaux, l'école doctorale 19 entend se donner les moyens de développer ce qui fait la spécificité de la recherche littéraire : le travail philologique et herméneutique sur les textes, et la réflexion historique et critique (histoire littéraire, histoire de la critique, histoire de l'histoire littéraire, théorie de la littérature). L'excellence et le rayonnement international de son encadrement scientifique devraient contribuer à affirmer encore davantage sa prépondérance dans ce domaine disciplinaire. La qualité de l'adossement à la recherche de l'école doctorale 19 est en outre rendue manifeste par le pilotage de trois projets ANR (projet "Molière" en 2006, projet "Bibliographie des écrivains français" en 2007, projet "Histoire de l'idée de littérature (1860-1940)" en 2008). Il convient de souligner, dans cet adossement à la recherche de l'école "Littératures françaises et comparée", le rôle déterminant joué par la Maison de la Recherche, créée en 2005, et dont l'Université de Paris Sorbonne a demandé la transformation du statut en UMS "Maison des Sciences de l'Homme".

Constats

- Administration et moyens de l'ED

Le conseil de l'école doctorale 19 est conforme à l'arrêté d'août 2006. L'évaluation *in situ* a permis de préciser un certain nombre de points, restés obscurs dans la version écrite du dossier de l'école. Il se compose de : 1 directeur, assisté de 2 directeurs adjoints représentant les deux principaux champs couverts par l'école doctorale (le responsable du Master de littérature comparée, et le responsable du Master de littérature française), 8 professeurs, dont le directeur de l'UFR de Littérature française et comparée, et les directeurs des équipes constituant l'école, 4 représentants des doctorants, 1 BIATOSS (responsable administrative) et 8 personnalités extérieures, rattachées à des universités françaises ou étrangères, à de grands établissements scientifiques, comme le collège de France ou la bibliothèque de l'Arsenal, ou bien représentant le monde de l'édition et de la culture (le directeur éditorial de la bibliothèque de la Pléiade, le directeur du Magazine Littéraire, notamment).



Le conseil se réunit deux fois par an en formation plénière au début de chaque semestre afin de préparer les activités de l'école doctorale, d'examiner les projets et les publications à subventionner, et de décider de la ventilation des crédits. Il se réunit en outre une fois en formation restreinte aux professeurs à la fin du mois de juin, le même jour que les entretiens de recrutement des allocataires, afin de procéder aux derniers arbitrages. Les domaines d'intervention du conseil sont : les subventions BQR aux équipes, les subventions de colloques, de missions, et de publications, la formation des doctorants, notamment l'organisation des journées d'études qui leur sont destinées, les programmes internationaux, dont la participation aux écoles doctorales européennes, l'attribution des allocations de recherche, la préparation du contrat quadriennal. Chaque réunion du conseil fait l'objet d'un procès-verbal soumis à l'approbation des membres au début de la réunion suivante. A cela s'ajoute l'organisation d'une assemblée annuelle des professeurs et maîtres de conférences habilités à diriger des recherches pour rendre compte des activités et susciter des propositions d'initiatives. En marge de ces réunions, une cellule légère formée du directeur et des directeurs adjoints se réunit ponctuellement de manière informelle pour préparer les réunions et traiter les questions requérant une réaction rapide. L'école doctorale "Littératures françaises et comparée" se trouve elle-même, comme les autres écoles doctorales de l'Université Paris Sorbonne-Paris IV, intégrée à une instance de mutualisation qui est le conseil doctoral de l'université, où siègent les membres de la direction.

Pour ce qui regarde les moyens humains, l'école doctorale 19 dispose d'un secrétariat à mi-temps : 1 IE responsable administrative partage son service entre l'école et le secrétariat d'une équipe de recherche, 1 IE, recrutée par l'école, a été affectée à 100 % aux équipes de recherches qui ne disposent d'aucun secrétariat. Cette situation de pénurie de personnel administratif pénalise notablement l'Ecole, qui, étant donné le nombre de ses doctorants, de ses directeurs de recherche, l'ampleur et la diversité de ses activités, devrait pouvoir au moins s'appuyer sur un poste et demi pour le seul fonctionnement de la structure fédérative (responsable administrative, et secrétaire), c'est-à-dire non compris les besoins en IATOSS des équipes de recherche.

Pour ce qui regarde les locaux, l'école doctorale 19 est mieux dotée, puisqu'elle dispose pour la direction et le secrétariat d'un bureau de 23 m² équipé en postes informatiques. En outre, chacun des centres de recherche dispose d'un bureau équipé à la Maison de la Recherche, pour une surface totale de 99 m². Toutefois, l'ED ne dispose pas d'un véritable lieu de rencontre pour les doctorants. Pour pouvoir jouer pleinement son rôle de structure fédérative, elle devrait être en mesure de mettre à la disposition des doctorants un lieu de travail équipé proportionné aux nombres des inscrits en thèse. Seules les équipes semblent actuellement favoriser ces contacts entre jeunes chercheurs, ce qui tend à réduire le rôle de l'école doctorale à celui d'une composante strictement administrative. On notera à cet égard l'absence d'informations disponibles pour le comité de visite concernant les ressources en bibliothèques de l'école doctorale, et la politique qui est la sienne dans le domaine de la documentation.

L'école doctorale 19 dispose d'un site Internet, mais l'évaluation *in situ* a permis de constater que l'essentiel de la communication, pour les doctorants, passe par les sites des équipes de recherche, lesquels présentent pour la plupart un bon niveau de configuration. Il en résulte un déficit de communication ressenti par les étudiants à l'échelle de l'école doctorale.

Pour ce qui est de la diffusion et de la valorisation de la recherche doctorale, l'université a mis en place un dispositif de diffusion électronique des thèses. Piloté initialement par l'école doctorale "Civilisations et cultures étrangères", le programme s'est étendu à l'ensemble des écoles de Paris Sorbonne, et permet, à partir de sa plateforme informatique, d'accéder aux thèses en ligne.

La dotation annuelle de l'école doctorale 19 reste modeste au regard de ses besoins, mais elle est en constante augmentation depuis 2006 grâce aux efforts consentis par l'Université. Dotation annuelle (au dernier bilan) : 32 129.53 euros, répartis comme suit : colloques et journées d'étude 9 000 (28,01 %), aides à la publication 6 000 (18,67 %), missions des doctorants et des enseignants chercheurs 9 000 (28,01 %), réceptions incluant les frais d'organisation des journées des doctorants 5 000 (15,56 %), dépenses d'investissement (matériel) 2 329.53 (7,25 %), rémunération des heures de conférences des professeurs extérieurs : 800 (2,48 %). Le bilan financier fourni au comité de visite ne permet pas de chiffrer avec exactitude l'aide apportée aux doctorants.

- Bilan quantitatif

L'école doctorale compte 417 doctorants (au 10 octobre 2008), chiffre ramené à 366 en mars 2009, ce qu'explique le nombre des soutenances de thèses au cours du dernier trimestre de l'année 2008. En moyenne, 44,5 thèses ont été soutenues annuellement au cours des quatre dernières années, avec une augmentation croissante (38 en 2005, 43 en 2006, 47 en 2007 et 50 en 2008). Le nombre d'enseignants chercheurs et de chercheurs habilités à diriger des recherches (42 au total) permet un encadrement scientifique dans l'ensemble satisfaisant : 36 professeurs,



6 maîtres de conférences HDR, 4 directeurs de recherche, 2 chargés de recherche HDR, pour 29 encadrants effectifs (soit 69 % des HDR). Le taux d'encadrement de thèses par HDR s'élève à 9,92, ce qui constitue une moyenne satisfaisante en Lettres et Sciences humaines. On observe néanmoins, des variations importantes d'un directeur à l'autre (de 2 à 25 : le taux n'est pas réglementé à l'Université Paris IV), dont le plafond assez élevé s'explique par la forte attractivité de certains domaines de recherche couverts de l'école. Sur 42 enseignants chercheurs HDR, on compte 27 bénéficiaires de la PEDR, et 1 membre de l'Institut universitaire de France, ce qui témoigne du haut degré de reconnaissance scientifique des membres de l'école doctorale 19.

La durée moyenne des thèses est de plus de 5 ans (5,19), ce qui est dans la moyenne pour les SHS, eu égard au faible taux d'allocations de recherche dans ce domaine, et au nombre élevé d'étudiants qui exercent une activité salariée. Comparativement à d'autres écoles doctorales littéraires, ce chiffre est satisfaisant. La durée moyenne des thèses soutenues par les allocataires de recherche, en revanche, n'excède généralement pas 4 ans, elle peut même être inférieure. A partir de la 4^{ème} année, l'étudiant, quel que soit son statut, entre dans le cadre d'un régime de réinscription dérogatoire qui implique un avis motivé du directeur de recherche et du directeur de l'école doctorale.

L'expertise n'a pas permis d'évaluer avec exactitude le taux d'abandon en cours de formation doctorale. Celui-ci reste toutefois inférieur à 10 % selon les responsables de l'école. Un effort particulier doit donc être consenti en direction du suivi des étudiants.

- Encadrement et suivi

La charte des thèses a été adoptée par l'Université Paris Sorbonne-Paris IV en 2005. Elle a été réactualisée il y a deux ans. L'évaluation a toutefois fait ressortir une imprécision concernant l'instance de médiation, à laquelle il devrait être rapidement remédié.

Les étudiants font l'objet, comme il se doit, d'un triple encadrement : par l'école doctorale, par l'équipe, et par le directeur de recherches. Pour ce qui est du choix des sujets, il est déterminé conjointement par le directeur de recherches et l'étudiant, en fonction des domaines de compétences scientifiques du premier et des centres d'intérêts du second. Au-delà de cette première forme de détermination, la validation du sujet passe par plusieurs instances de légitimation : la direction de l'équipe, le conseil de l'école doctorale, le conseil doctoral, et le conseil scientifique. L'école ne procède pas à un fléchage explicite de ses priorités (sauf dans le cas des allocations fléchées), mais la liste des sujets de thèses témoigne de la diversité des domaines selon les équipes, et révèle de fortes spécialisations, reconnues et visibles. L'admission des étudiants dans la formation doctorale est subordonnée à l'obtention de la mention « bien » au master, avec prise en compte principale de la note du mémoire. En outre, la politique de l'école vise à dissuader les non-agrégés de s'inscrire en doctorat, ce qui tend à uniformiser le profil universitaire des étudiants en le subordonnant à des critères académiques qui n'ont pas de rapport direct avec la qualité scientifique de la recherche doctorale. Mais cette politique s'explique également par les critères de qualification aux fonctions de maître de conférences retenus par le Conseil National des Universités. L'école doctorale se donne ainsi pour mission principale d'offrir à ses docteurs les conditions optimales d'un recrutement dans l'enseignement supérieur et la recherche.

L'évaluation *in situ* a permis de constater la qualité et le sérieux de l'encadrement des doctorants (largement confirmés par les étudiants eux-mêmes). Comme il est d'usage en Lettres et Sciences humaines, l'école doctorale 19 ne pratique pas de pré-soutenances ni de critériologie spécifique pour la soutenances des thèses. Seul l'avis du directeur de recherche, des rapporteurs extérieurs et du directeur de l'école doctorale détermine l'autorisation de soutenance, avis fondé sur la qualité de la thèse (il n'y a pas de publications requises).

Le suivi des docteurs, quant à lui, laisse quelque peu à désirer. Le taux de réponses aux enquêtes SIREDO annuelles est assez faible. Le dossier soumis à l'évaluation ne fait apparaître de données chiffrées que pour la période 2001-2005 (52 situations connues pour 125 étudiants). La question du suivi des docteurs fait partie des missions que l'école se donne pour les prochaines années.

- Financement des thèses

Comme dans la plupart des écoles doctorales du domaine des Lettres et Sciences humaines, le financement des thèses de l'école doctorale 19 est relativement faible (21,5 %). L'essentiel des financements provient des allocations du MESR, le reste se répartit (principalement) entre les allocations ou bourses étrangères, et (beaucoup plus modestement) les CDD associés à la thèse, les allocations d'organismes (EPST, EPIC, PEPA), et les bourses régionales.



La procédure d'attribution des allocations suit un principe d'évaluation collégiale, évaluation conduite par la direction de l'école doctorale et par les directeurs d'équipes de recherche, qui procèdent à une audition des candidats. Les critères de sélection sont pour l'essentiel des critères académiques (qualité du cursus, intérêt scientifique du projet de thèse, adéquation de la recherche avec les thématiques des équipes). L'information des étudiants sur les opportunités de financement des thèses passe principalement par les directions d'équipes et les directeurs de recherche. L'école doctorale souhaiterait pouvoir compter sur le développement à venir d'une information systématique sur les sources de financement des études doctorales.

- Formation

Les exigences de formation reposent principalement sur la participation aux séminaires de l'école, et aux journées d'études organisées conjointement par les enseignants-chercheurs et les doctorants. Ceux-ci ont en outre la possibilité de suivre les séminaires de deuxième année de Master. Toutefois, il n'existe pas à proprement parler de modules de formation. La formalisation des enseignements doctoraux (36 heures par an) est en cours d'élaboration. L'Université Paris Sorbonne-Paris IV a mis en place depuis 2007 l'organisation de Doctoriales, dont la périodicité reste mal définie (2 ou 3 ans), et insuffisante. C'est, clairement, par la qualité scientifique des journées d'études que l'école doctorale 19 se distingue : journées propres aux équipes de recherche organisées par les doctorants, journées organisées par l'école à destination des doctorants privilégiant la transversalité thématique, séminaires communs Paris III-Paris IV sur le XIXe siècle, journées internationales d'études doctorales en co-organisation avec l'Université d'Oxford sur le XVIIe et le XVIIIe siècles. Certaines de ces journées font l'objet d'une publication financée par l'école doctorale.

- Ouverture nationale et internationale

L'ouverture nationale et internationale de l'école doctorale 19 constitue indéniablement l'un des points forts de cette structure fédérative, très attractive au plan national comme international en raison de l'excellence de son encadrement scientifique. Cela se manifeste notamment par le nombre des cotutelles de thèses (47) avec 22 pays, par le nombre des doctorants étrangers (135), par les liens étroits entretenus avec le collège de France, le CNRS, l'ENS, les universités Paris III et Paris VII, l'Université d'Oxford, l'Università degli Studi di Napoli "L'Orientale". En outre, l'École est engagée dans un programme doctoral consacré aux mythes fondateurs européens en collaboration avec Bonn et Florence.

Projet

L'école doctorale 19 est engagée, pour la période 2010-2013, dans une politique de rationalisation et de cohérence de son organisation scientifique dans laquelle la transversalité thématique et les partenariats nationaux et internationaux joueront un rôle primordial. La reconfiguration de son périmètre devrait accroître encore davantage sa prépondérance dans le domaine disciplinaire qui est le sien. Le projet qu'elle soumet pour le prochain quadriennal donne à penser que l'école doctorale 19 est parfaitement consciente des chantiers qu'elle doit mettre en oeuvre pour optimiser sa formation, sa communication et son fonctionnement administratif. C'est à cette condition qu'elle parviendra à substituer à une juxtaposition d'entités performantes une véritable synergie.



Conclusion



- Points forts :

- L'école doctorale 19 est une structure monodisciplinaire qui affiche un programme scientifique très cohérent et parfaitement lisible. Ce qui la distingue réside notamment dans l'excellence de son encadrement et de ses composantes scientifiques, dans l'actualité et la pertinence de ses thèmes de recherche, dans son ouverture nationale et internationale qui lui confère un rayonnement avéré.
- Son potentiel scientifique lui permet d'offrir aux jeunes chercheurs un environnement intellectuellement très stimulant, ainsi que d'excellentes perspectives d'insertion dans l'enseignement supérieur et la recherche.
- Un pilotage performant permet à cette structure d'afficher un fonctionnement globalement satisfaisant en dépit d'une certaine indigence de moyens.

- Points faibles :

- L'école doctorale se trouve manifestement sous-dotée en ressources humaines dans sa composante administrative, ce qui a des conséquences négatives sur sa communication (difficile diffusion de l'information), et sur le suivi des doctorants. Cette situation de pénurie pénalise l'école, qui, étant donné le nombre de ses étudiants, de ses directeurs de recherche, l'ampleur et la diversité de ses activités, devrait pouvoir au moins s'appuyer sur un poste et demi pour son fonctionnement (responsable administrative, et secrétaire), non compris les besoins en BIATOSS des équipes de recherche.
- En outre, le nombre des thèses non financées reste encore important. De nouveaux modes de financement devraient être explorés (bourses CIFRE, mécénat d'entreprise, bourses régionales).

- Commentaire et recommandations :

L'école doctorale est une structure qui semble parfois échapper aux doctorants, plus enclins à solliciter les services des équipes de recherche et de leurs personnels que ceux d'une organisation fédérative dont ils ne semblent pas bien connaître les fonctions, les prérogatives et l'utilité.

Un effort notable devrait être consenti en direction de la communication avec les doctorants et de la diffusion des informations administratives, pédagogiques et scientifiques.

En outre, pour pouvoir jouer pleinement son rôle, l'école devrait être en mesure de mettre à la disposition des doctorants un lieu de travail équipé proportionné aux nombres des inscrits en thèse. Seules les équipes semblent favoriser les contacts entre jeunes chercheurs, ce qui tend à réduire le rôle de l'école doctorale à celui d'une composante strictement administrative.



Notation

- Qualité de l'adossé scientifique (A+, A, B ou C) : A+
- Fonctionnement de l'ED (A+, A, B ou C) : A
- Encadrement (N/HDR, durée des thèses, financements, etc.) (A+, A, B ou C) : A
- Suivi et insertion des docteurs (A+, A, B ou C) : B

NOTATION GLOBALE (A+, A, B ou C) (voir hiérarchisation dans la note explicative ci-après) : A

Observations de l'établissement





MAISON DE LA RECHERCHE
École doctorale III

Littératures françaises et comparée

Bertrand Marchal
Le Directeur

Madame, Monsieur,

L'ED 19 « Littératures françaises et comparée » a pris connaissance avec intérêt du rapport d'évaluation qui lui a été transmis à la suite de la visite de l'AERES.

Nous sommes d'accord pour l'essentiel avec les conclusions de ce rapport, sauf sur un point que nous tenons à corriger :

Page 4, 4e §, il n'est pas exact de dire que l'essentiel de la communication, pour les doctorants, passe par les sites des équipes de recherche. Toute l'information nécessaire est disponible (et était disponible au moment de la visite) sur le site de l'Ecole doctorale, comme nous avons pu le vérifier immédiatement après que cette remarque des évaluateurs, qui nous avait étonnés, nous avait été faite au cours de l'entretien.

Nous avons par ailleurs pris bonne note des recommandations faites par le Comité.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Université Paris-Sorbonne - Paris IV
ECOLE DOCTORALE 3 (ED 0019)
Littératures françaises et comparée

Bertrand Marchal
Directeur de l'École doctorale III (ED 19)